

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1005 portant rectificatif à l'arrêté no 221 désignant les membres des Bureaux d'Assistance judiciaire près le Tribunal de Première Instance et le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti.

n° 1005

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 juin 1965

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro  
1 juillet 1965

### TEXTE INTÉGRAL

En raison du départ de M. Genty, Directeur de la Société Shell, les fonctions de membre de statut légal du Bureau d'Assistance pendant l'année 1965 près le Tribunal de Première Instance de Djibouti seront assurées par M. Chauvin de Précourt.